

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 074

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN TRAVAIL PSYCHOSOCIAL EN SANTÉ MENTALE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1° Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	6° Sciences politiques et sociales
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérimentiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Cette spécialisation existe depuis 1960. Elle est destinée aux travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs, ergothérapeutes, psychologues ou assistants en psychologie, sociologues, criminologues, ...) établissant des relations professionnelles d'aide avec des personnes présentant des troubles mentaux et souhaitant étendre leurs connaissances dans le champ de la santé mentale.

Elle vise à former des professionnels attentifs à cette rencontre singulière entre un soignant et un patient où le tissage de la relation sera au centre de l'intervention en tenant compte, de façon pertinente, de la pathologie, du contexte de vie actuel, du parcours de la personne comme de sa personnalité et sa souffrance psychique.

Elle sensibilisera ces travailleurs à poser un regard critique sur leur pratique et les amènera à comprendre ce qui les fait intervenir, comment, et dans quels objectifs, en veillant à l'intérêt des personnes tout en tenant compte des missions de l'institution où ils travaillent.

Ces travailleurs sociaux, spécialisés en travail psychosocial en santé mentale, seront davantage outillés pour la rencontre avec un public vulnérable, désaffilié et/ou en marge du système social. L'établissement d'un lien avec des effets thérapeutiques sera le pilier de leurs interventions situées dans une éthique professionnelle, qui sous-entend une remise en question permanente de leurs attitudes et leurs actes.

Ils seront donc des acteurs sociaux réflexifs pratiquant dans ce vaste champ de la santé mentale, tout en questionnant les structures et leur fonctionnement actuel ainsi que les politiques sociales qui les gèrent.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Pratiquer la rencontre avec la personne en souffrance psychique

- Se mettre dans une posture d'ouverture et de tolérance face à la personne malade mentale, quelque soit sa pathologie, sa situation sociale, sa culture,...
- Utiliser les concepts théoriques et les connaissances acquises pour favoriser cette rencontre
- Manifester de l'empathie, adopter une attitude de non-jugement et créer un cadre de confiance et de sécurité dès la première rencontre en tenant compte des troubles psychiques de la personne
- Analyser la relation qui se noue avec le patient ou les patients grâce à l'expérience des stages et des supervisions, en gardant un souci de soi, de la personne (ou des personnes) et de l'institution
- Rechercher les compétences de la personne concernée ou des personnes concernées ainsi que celles de son (leur) environnement pour établir ou rétablir du lien social
- Rester au plus près de la clinique du cas par cas plutôt que de rechercher la norme

2. Etablir un projet d'intervention réaliste et réalisable avec la personne ou le groupe de personnes et le mettre en place

- Adopter une attitude d'exploration pour établir des hypothèses quant à la façon d'être de la personne et du fonctionnement de son groupe familial
- Choisir l'approche la plus appropriée pour la mise en place d'un projet en prenant en considération l'histoire, l'appartenance culturelle, ... qu'il s'agisse d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Définir et mettre en place avec elle(s) ce projet d'intervention en tenant compte du mandat de l'intervenant, des attentes de la personne (ou des personnes) et du cadre institutionnel
- Veiller à laisser une place active au patient tout au long de ce projet en s'appuyant sur ses ressources et ses potentialités tout en considérant ses limites et sa pathologie
- S'assurer régulièrement que la relation établie avec le patient ou le groupe est un outil qui lui (leur) permet de développer un mieux-être
- Evaluer le projet d'intervention avec tous les partenaires, y compris les patients eux-mêmes

3. Agir de façon éthique et se montrer responsable dans l'exercice de sa fonction

- Discerner les valeurs en jeu dans ses interventions
- Accorder aux patients l'intérêt et l'accompagnement appropriés
- Partager, dans son service et auprès des partenaires, ses décisions quant à l'accompagnement choisi
- Respecter le secret professionnel
- Eviter toute forme de discrimination et de dévalorisation tant avec les patients, les collègues que les partenaires
- Se référer de façon pertinente aux cadres légal, réglementaire et déontologique régissant sa profession
- Reconnaître les limites de son champ d'action et de ses interventions

4. S'engager dans un processus continu de développement professionnel

- Etablir le bilan de ses compétences professionnelles
- Mettre en œuvre les moyens pour les développer en utilisant les ressources disponibles non seulement dans son institution mais aussi auprès d'organismes d'information ou de formation
- Echanger avec les collègues quant à la pertinence de ses choix méthodologiques
- Recourir aux savoirs théoriques et réfléchir à sa pratique pour mieux adapter ses interventions
- S'engager dans une démarche d'innovation ou de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle en restant ouvert aux « trouvailles » des patients
- Renforcer son identité professionnelle dans sa discipline et dans le champ de la santé mentale, tout en étant capable de l'assouplir pour favoriser la rencontre

5. Se questionner sur la santé mentale et sa place actuelle dans les politiques sociales et de santé

- S'informer sur les structures existantes et s'enquérir de leur évolution
- Se relier à des partenaires dans l'objectif de pouvoir informer au mieux le patient et/ou son entourage
- Rester vigilant quant à la place du patient et à son « intérêt » lors de l'intervention
- Se questionner sur les normes, sur la normalité et l'anormalité ainsi que sur le pathologique et le pathogène
- Se tenir au courant des politiques sociales, comprendre leurs fondements et garder un esprit critique sur leurs applications
- Conserver sa capacité d'indignation devant les situations très difficiles de certains patients (et/ou de leur famille) et les réponses qui y sont apportées